

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 56 (1994)

Heft: 11

Rubrik: Des pulvérisateurs on ordre pour protéger les cultures

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des pulvérisateurs en ordre pour protéger les cultures

Actuellement, la protection des plantes ne se conçoit pas sans l'utilisation d'un pulvérisateur en parfait état de fonctionnement. Pour ce faire, des contrôles sont proposés aux agriculteurs fribourgeois depuis 1981. Ils sont exécutés par le Service phytosanitaire et le Service du machinisme de l'IAG (Institut agricole Grangeneuve), soit 2 services concernés par la protection des végétaux.

Objectifs des contrôles

Les objectifs fixés sont les suivants:

- donner l'occasion de voir l'état de son pulvérisateur
- vérifier la qualité d'une machine d'occasion
- vérifier l'état de fonctionnement après une réparation ou une révision
- obtenir la vignette ASETA (attestation pour un pulvérisateur en ordre)
- remplir une condition pour la production intégrée.

De plus, ces contrôles sont une occasion de se renseigner auprès de spécialistes sur différents aspects des traitements.

Traitement et protection de l'environnement

Le pulvérisateur n'est pas seulement une machine qui doit bien fonctionner, mais c'est surtout un outil pour appliquer correctement des engrains et des produits phytosanitaires. Avec sa vignette, il est donc une première garantie pour l'environnement. L'agriculteur qui traite avec une machine en ordre doit cependant respecter encore d'autres exigences, soit:

- donner une place primordiale aux mesures de lutte indirecte
- n'intervenir que si cela est justifié
- utiliser des produits homologués
- appliquer les produits au stade adéquat de la culture avec la dose adaptée et en tenant compte des conditions météorologiques
- ne pas traiter les 3 mètres le long des

cours et des plans d'eau (obligation) ainsi que des haies et des forêts (recommandation)

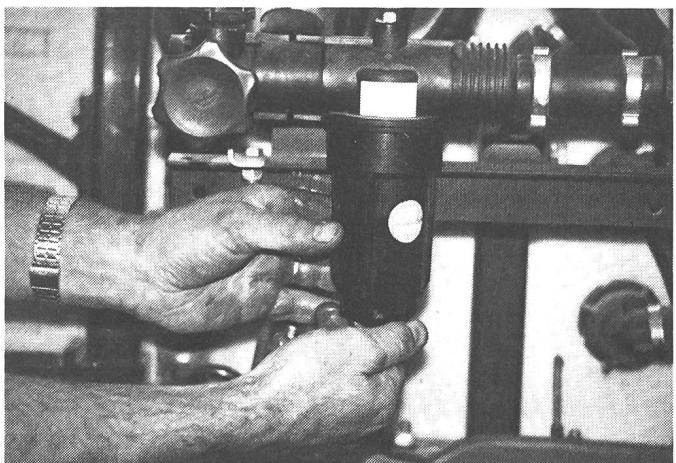
- ne pas pulvériser sur les chemins en bouts de parcelles
- éliminer les restes de bouillies et nettoyer sa machine sur un emplacement adéquat.

Voilà dans quel contexte le contrôle des pulvérisateurs prend toute sa valeur. Chacun (agriculteur et conseiller technique) doit être conscient qu'une protection responsable des plantes c'est plus exigeant que traiter avec un pulvérisateur en bon état de marche.

Bilan des contrôles techniques de 1981 à 1994

Tout d'abord, il faut relever 2 périodes, soit 1981 à 1988 puis celle de 1988 à nos jours. Pour les premiers contrôles, la maison «Fischer», spécialiste en pulvérisation, a collaboré avec l'IAG. De 1981 à 1988, pas moins de 410 machines ont été contrôlées.

Contrôle du filtre de pression.

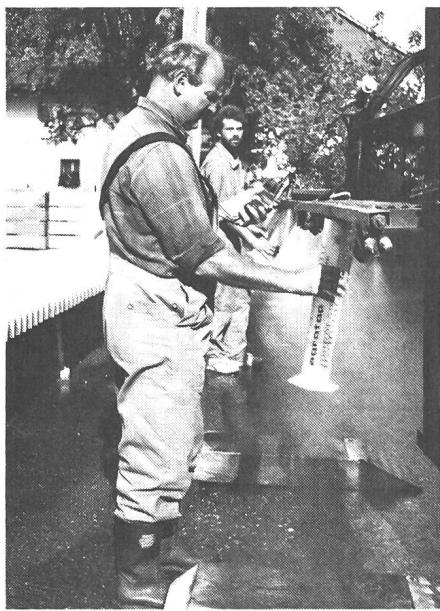


Contrôle du manomètre et de la batterie de commande.



En 1989, l'IAG et l'Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture ont acheté en commun un dosimètre ainsi que tout le matériel nécessaire pour effectuer ces contrôles. Dès lors, cette prestation est assurée par le Service phytosanitaire et le Service du machinisme de l'IAG.

Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de machines contrôlées dans le canton ces six dernières années, avec une rotation sur trois ans dans 19 endroits différents.



Mesure du débit des buses.



Contrôle de la régulation transversale sur le dosimètre. (Photos: Roger Berset)

Il faut relever une augmentation de participation de 68,5% entre le 1^{er} cycle de 1989 à 1991 et le 2^e cycle 1992 à 1994. L'analyse des résultats de ces tests nous permet de préciser que le 70% des appareils contrôlés peuvent effectuer un travail irréprochable grâce à une répartition régulière de la bouillie.

Pour le 30% restant, le procès-verbal du contrôle mentionne quels sont les éléments à mettre ou à faire mettre en ordre par un atelier de réparation. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'échanger les buses qui sont trop usées.

Jusqu'en 1993, ces contrôles étaient facultatifs alors que maintenant ils font partie des exigences à respecter pour

District	1989	1990	1991	1992	1993	1994	TOTAL
Broye	21	17	16	12	24	24	114
Glâne	5	5	-	13	12	-	35
Gruyère	8	4	-	4	-	-	16
Sarine	11	10	9	16	22	23	91
Lac	19	15	17	57	33	42	183
Singine	26	14	12	21	23	20	116
Veveyse	-	-	4	-	-	13	17
TOTAL	90	65	58	123	114	122	572

la production intégrée. Ils sont exécutés selon le protocole de l'ASETA. Ce service, rendu à nos agriculteurs, n'est pas une contrainte supplémentaire mais un appui technique judicieux dans le sens d'une production respectueuse de l'environnement.

R. Berset

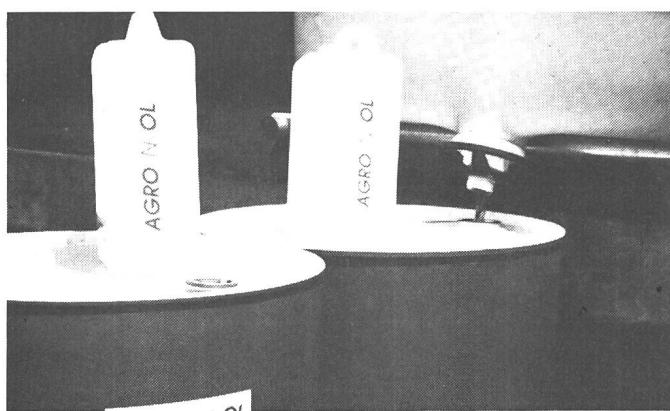
Station cantonale d'économie rurale et des équipements agricoles Service machinisme

J. Emmenegger

Station cantonale de production végétale Service phytosanitaire

Revue des produits

Huile pour tronçonneuse à partir du colza indigène



C'est après des années de recherches et de développement que Agrogen CH-1701 Fribourg a fabriqué ces jours dans ses nouvelles installations les premiers lubrifiants à partir du colza produit par des agriculteurs suisses. Le premier produit est une huile pour tronçonneuse, le Biolub 93. Elle est fabriquée par une nouvelle procédure, elle est biodégradable et se distingue par d'excellentes propriétés lubrifiantes. Elle est aussi vendue directement au paysan à un

prix très compétitif (Fr. 2.90/Litre).

En fait, en 1993 Agrogen était la première société à conclure des contrats de production de colza avec des paysans dans toutes les régions linguistiques. Des 100 ha de colza semés à des fins techniques en 1993, Agrogen en a contracté 90! Cette année Agrogen a mis en route son installation de production. Agrogen continue de chercher des producteurs de colza!

**Agrogen C.P. 21
CH-1701 Fribourg**